

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Charleville-Mézières
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	26S12
Date de mise en ligne :	Le dimanche 26 juillet 2026 à 12:40:01
Date de clôture :	Le lundi 21 septembre 2026 à 16:30:00
Titre :	Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et écologique des établissements scolaires communaux
Descriptif :	La description des travaux prévisionnels envisagés est fournie dans les études thermiques.

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra donc posséder :

- Des compétences en réhabilitation de bâtiments performants d'un point de vue énergétique
- L'expertise technique nécessaire, notamment en matière énergétique et CVC, afin de concevoir et proposer un projet qui assure les exigences de performance énergétique et d'optimisation de l'enveloppe du bâti et des systèmes mis en place
- L'équipe de maîtrise d'œuvre, spécialisée en efficacité énergétique, doit pouvoir démontrer par les études, et notamment par la simulation thermique dynamique que le confort d'été et d'hiver seront assurés dans les bâtiments rénovés
- Une expérience dans la mise en œuvre de matériaux biosourcés

La présente consultation concerne l'exécution d'une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des travaux désignés ci-après :
Modernisation énergétique des écoles

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 10 Posée le 04/09/2026 à 13:00:17
Bonjour,
sauf erreur, la compétence structure n'apparaît indispensable dans la constitution des équipes : Pouvez-vous le confirmer ? Merci d'avance

Aucune réponse

Question n° 9 Posée le 27/08/2026 à 16:55:31
Il est indiqué "La description des travaux prévisionnels envisagés est fournie dans les études thermiques." Sauf erreur, celles-ci ne font pas partie du DCE, pouvez-vous nous les transmettre ?
Vous remerciant par avance

Répondue le 28/08/2026 à 10:25:10
Bonjour,

Les études thermiques ont été ajoutées dans le DCE en ligne.

Cordialement,

Question n° 8	Posée le 27/08/2026 à 10:48:11 Bonjour, Pouvez-vous préciser si le mandataire est obligatoirement un architecte ? Est ce que l'offre est à rendre en même temps que la candidature ? Si l'offre est à rendre en même temps que la candidature avez-vous prévus des visites de sites ? Merci par avance Répondue le 28/08/2026 à 10:27:01 Bonjour, Le mandataire de l'équipe de maitrise d'œuvre sera un architecte . Les candidatures et les offres sont à rendre en même temps. Aucune visite n'est prévue. Cordialement,
Question n° 7	Posée le 25/08/2026 à 10:24:38 Bonjour, pourriez vous nous indiquer si le mandataire doit être obligatoirement un architecte ou est ce qu'un Bureau d'études peut l'être ? Bien cordialement Répondue le 28/08/2026 à 10:26:09 Bonjour, Le mandataire de l'équipe de maitrise d'œuvre sera un architecte . Cordialement,
Question n° 6	Posée le 04/08/2026 à 09:48:42 LE BET doit il être mandataire ? Répondue le 28/08/2026 à 10:11:52 Bonjour, Le mandataire de l'équipe de maitrise d'œuvre sera un architecte. Cordialement,
Question n° 5	Posée le 28/07/2026 à 14:03:38 Bonjour, pourriez vous nous indiquer si le mandataire doit être obligatoirement un architecte ou est ce qu'un Bureau d'études peut l'être ? Bien cordialement Répondue le 28/08/2026 à 10:10:54 Bonjour, Le mandataire de l'équipe de maitrise d'œuvre sera un architecte . Cordialement,

Question n° 4

Posée le 28/07/2026 à 10:52:46

Bonjour. Est-il concevable que nous puissions visiter des établissements concernés par le programme, en étant accompagnés par un représentant de la maîtrise d'ouvrage? L'objectif serait de mieux contextualiser les enjeux et les points d'attention d'un panel représentatif du patrimoine concerné, ceci d'ici l'échéance du 14 septembre 2026 (date limite des questions). Et si oui, nous vous remercions de nous préciser les modalités à appliquer afin de fixer un créneau de rendez-vous. Cordialement.

Répondue le 28/08/2026 à 10:25:51

Bonjour,

Aucune visite de site ne pourra se faire.

Cordialement

Question n° 3

Posée le 28/07/2026 à 10:09:05

Bonjour,

Après lecture du dossier, les espaces extérieurs sont-ils pris en compte dans le programme définis (réfection de la cour d'école, espaces de stationnement...)?

Bien cordialement,

Répondue le 28/08/2026 à 10:07:54

Bonjour,

Non il s'agit d'une rénovation thermique.

Cordialement,

Question n° 2

Posée le 28/07/2026 à 08:39:50

Bonjour, En page 4 du CCTP, il est indiqué que la description des travaux prévisionnels envisagés est fournie dans les études thermiques. Or ces études ne figurent pas parmi les pièces du dossier mises à disposition. Pouvez-vous nous les transmettre svp ? avec nos remerciements.

Répondue le 28/08/2026 à 10:25:02

Bonjour,

Les études thermiques ont été ajoutées dans le DCE en ligne.

Cordialement,

Question n° 1

Posée le 27/07/2026 à 18:14:57

Hormis les compétences attendues à l'article 2 du CCTP de maîtrise d'œuvre (multilots), et au regard de la nature du projet, devons-nous prévoir l'intégration d'un paysagiste au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre ?

Répondue le 28/08/2026 à 10:08:51

Bonjour,

Un paysagiste n'est pas demandé.

Cordialement,
